

FICHE THÉMATIQUE N°4

FONDS DE RÉSERVES ET FONDS DE ROULEMENT

Les termes : **fonds de réserve (ou fonds disponibles) et fonds de roulement** sont employés et utilisés de façon indifférenciée dans les établissements scolaires. Il est dans la tradition de la gestion de ces structures de se référer davantage au fonds de réserves qu'au fonds de roulement, pourtant notion fondamentale en matière d'analyse financière. Les deux concepts doivent être analysés, car ils sont d'une utilité fondamentale, et sont complémentaires bien qu'ayant une finalité différente.

Le fonds de réserve correspond à l'épargne réellement et librement utilisable, sans affectation précise. Le fonds de roulement est le total des fonds à disposition, permettant à la structure de fonctionner en termes d'encaissements et de décaissements en relation avec les créances et les dettes, et cela dans une perspective de court et de moyen terme (la coutume est 60 jours de fonctionnement). L'établissement peut disposer d'un fonds de roulement conséquent sans disposer de fonds de réserve et inversement disposer d'un fonds de réserve suffisant mais d'un fonds de roulement ne permettant pas d'investir pour l'avenir : il faut donc être prudent dans la présentation et l'utilisation qui peuvent en être faites.

• LE FONDS DE RÉSERVES

→ Définition

Les réserves de l'établissement sont constituées à partir des résultats cumulés depuis la date de sa création. Leur montant figure au compte 1068 de la balance et du bilan. Pour autant, la somme figurant au solde créditeur de ce compte ne correspond pas entièrement à des réserves réellement disponibles.

Les réserves ne prennent en compte que les résultats de la première section. En effet, à la fin de chaque exercice les réserves sont affectées du résultat (excédentaire ou déficitaire) de la gestion qui vient d'être clôturée. Il se détermine à partir de la différence entre le total des dépenses et des recettes de la première section. En comptabilité, ce résultat figure au compte 12 après solde de tous les comptes de la classe 6 (charges) et de classe 7 (produits).

Lors de la reprise de l'exercice n+1, le compte 1201 (si résultat excédentaire) ou 1291 (si résultat déficitaire) est soldé par le 1068.

Le compte 11 « report à nouveau » n'est à utiliser que dans le cas où le résultat déficitaire rend le compte 1068 débiteur. Le report à nouveau perdure jusqu'à ce qu'un excédent suffisant soit dégagé afin d'éviter que les réserves soient négatives.

Pour déterminer les réserves réellement disponibles il convient de retirer du solde créditeur du compte 1068 :

-1- Les réserves immobilisées c'est-à-dire les sommes correspondant aux immobilisations effectuées sur fonds propres lors des exercices précédents et réintroduits pour ordre dans le compte réserve. Ces réserves sont comptabilisées selon la formule suivante :

Réserves immobilisées = Solde créditeur compte 1068 – solde débiteur classe 2 + solde débiteur compte 275 – solde créditeur compte 13 (subventions d'investissement) – solde créditeur compte 16 (emprunt).

-2- Les stocks (classe 3),

-3- Les provisions qui sont retracées dans les comptes 15.

-4- Les dotations aux amortissements enregistrées au crédit du compte 28.

Il est précisé que ce compte réserve peut être subdivisé pour présenter les réserves spécifiques aux services spéciaux.

• LE FONDS DE ROULEMENT

→ **Définition**

La définition la plus simple est la suivante : les disponibilités + les créances – les dettes – les avances reçues.

→ **Traduction comptable**

Calcul par la partie haute du bilan :

Total net de la classe 1 – total net de la classe 2 – classe 3 + compte 275

Calcul par la partie basse du bilan :

Total net de la classe 5 – total net de la classe 4 + compte 275

→ **Objectif**

Le fonds de roulement est un bon indicateur de l'équilibre financier de l'établissement à court et moyen terme. Toute la difficulté de l'étude du fonds de roulement provient de l'appréciation de son niveau par rapport aux besoins. Ceux-ci sont essentiellement fonction des incidences sur le bilan des opérations d'exploitation.

Concrètement, le fonds de roulement, qui varie tous les jours, doit permettre à l'établissement de pouvoir assurer son fonctionnement dans le court et moyen terme (60 jours). Il est nécessaire, en effet, de disposer d'un fonds de roulement suffisant pour faire face aux rythmes irréguliers et saisonniers, des entrées et des sorties de trésorerie en particulier.